



# Protégeons et renforçons ce code du travail qui nous protège !

Qui peut croire qu'en facilitant les licenciements, on va créer des emplois ?

Qui peut croire qu'en faisant travailler plus longtemps ceux qui travaillent déjà, on va réduire le chômage ?

Qui peut croire qu'en donnant une durée de vie limitée à 5 ans aux accords d'entreprise, on va protéger les salariés ?

C'est pourtant, entre autres, ce que prévoit le projet de loi El Khomri :

- la durée maximale hebdomadaire du travail sera repoussée à 60 h, au gré de l'employeur ;
- le repos quotidien de 11 h des cadres pourra être fractionné ;
- les congés payés ne seront plus obligatoires ;
- les patrons pourront licencier lorsqu'ils le jugeront nécessaire ;
- les indemnités de licenciement seront plafonnées...

## MAIS ALORS, SI CE N'EST PAS DANS L'INTÉRÊT DES SALARIÉS ET DES CHÔMEURS, C'EST DANS L'INTÉRÊT DE QUI ?

Ce n'est pas un hasard si cette loi reprend les revendications du Medef.

Lorsqu'en France, on nous ressasse tous les jours, sous toutes les formes, que le coût du travail est « trop élevé », quels sont ceux qui rappellent que Bernard Arnault, patron du groupe LVMH, a gagné 10 000 € par minute en 2015 ?

Qui pointe du doigt le coût exorbitant du capital ? Des milliards d'euros de dividendes ont été versés à des actionnaires qui en demandent toujours plus et que le Gouvernement a décidé de servir. Les bénéfices énormes du CAC 40 nous sont présen-

tés comme un bien pour la société. Pourtant, ces bénéfices augmentent quand les entreprises licencient, quand nos salaires sont bloqués, quand nos cadences de travail augmentent...

Aujourd'hui, ce dont nous avons besoin, c'est d'un code du travail plus protecteur, allégé des nombreuses exceptions à la règle qui l'affaiblissent et l'alourdissent.

La contestation du projet de loi El Khomri a pris très vite une ampleur inédite. Des centaines de milliers de personnes ont déjà signé une pétition, ont fait grève et ont manifesté pour son retrait.

**Ensemble, mobilisons-nous encore plus, pour que disparaisse cette loi qui détruit nos droits. Ensemble, battons-nous pour renforcer le Code du travail.**

**Pour cela, la CGT appelle à participer à toutes les mobilisations sous toutes les formes, y compris par des arrêts de travail, visant au retrait du projet de loi El Khomri et au renforcement de nos droits.**

**Mobilisations prévues le  
17, le 24 et le 31 mars**